

Paris, le 26 juillet 2024

Madame, Monsieur,

Vous détenez en portefeuille des parts du Fonds Commun de Placement « **Amundi CAC MID 60 UCITS ETF** » – (**FR0011041334**) (le « **Fonds** »), et nous vous en remercions.

**Le Fonds sera dissout le 5 septembre 2024. Cela signifie que les parts du Fonds que vous détenez vont vous être remboursées et que vous serez crédité du montant de celles-ci.**

**Cette opération ne nécessite aucune démarche de votre part et elle est exonérée de frais prélevés par la société de gestion. Nous vous invitons à prendre connaissance des modalités de cette dissolution dans la lettre ci-jointe dénommée « Lettre d'information au porteur de parts du Fonds Commun de Placement AMUNDI CAC MID 60 UCITS ETF ».**

Cette lettre détaille l'ensemble des informations requises par la réglementation pour ces opérations. Ce document, complet et précis, vous permet de prendre connaissance des impacts éventuels de cette opération sur votre investissement. Nous vous invitons donc à le lire avec attention.

Votre conseiller financier habituel reste bien entendu à votre disposition pour étudier avec vous les opportunités de réinvestissement de cette épargne.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations respectueuses.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**  
Benoit SOREL  
Directeur - Amundi ETF, Indiciel et Smart Beta

Amundi Asset management  
91-93 Boulevard Pasteur  
75015 Paris

**REMBOURSEMENT ANTICIPE DU COMPARTIMENT**  
**Amundi CAC MID 60 UCITS ETF**  
**entraînant sa dissolution et le remboursement des actions détenues**  
**(Code ISIN : FR0011041334)**

Paris, le 26 juillet 2024,

Les termes en majuscule figurant dans la présente lettre correspondent aux termes définis dans le prospectus.

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes actionnaires du compartiment Amundi CAC MID 60 UCITS ETF (le « Compartiment »), géré par la société de gestion Amundi Asset Management (« Amundi »).

### Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?

Amundi a décidé de procéder à la liquidation par anticipation de ce Compartiment afin de tenir compte de l'évolution de la demande de ses clients, le Fonds n'ayant pas suscité un vif intérêt commercial.

### Informations importantes

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice CAC Mid 60 Gross Total Return (dividendes bruts réinvestis) (l'« **Indicateur de Référence** »), libellé en Euros (EUR) et représentatif de 60 valeurs, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « **Tracking Error** ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

**Amundi procédera à la liquidation de ce Compartiment le 5 septembre 2024 et au rachat automatique de vos actions (sans commission de rachat sur le marché primaire), sur la base de la valeur liquidative du 5 septembre 2024 qui sera calculée le 6 septembre 2024.**

Jusqu'au 26 août 2024 (avant 17h00, heure de Paris), les intervenants du marché primaire auront la possibilité de revendre leurs actions sur le marché primaire.

Jusqu'au 21 août 2024 (à la clôture) les investisseurs auront la possibilité de vendre leurs actions sur le marché secondaire.

Les investisseurs intervenant sur le marché secondaire (marché boursier) peuvent encourir des frais de courtage et/ou de transactions sur leurs opérations. Ces investisseurs vont également traiter à un prix qui reflète l'existence d'un « *spread bid-ask*<sup>1</sup> ». La société de gestion invite les investisseurs à se renseigner auprès de leur courtier habituel afin d'obtenir de plus amples informations relatives aux frais de courtage qui peuvent leur être appliqués ainsi qu'aux « *spreads bid-ask* » qu'ils sont susceptibles de supporter.

Sans action de votre part, le montant de vos avoirs sera crédité sur votre compte espèces. Nous vous rappelons que ce rachat sera soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus ou moins-values de cessions des valeurs mobilières.

<sup>1</sup> « *spread bid ask* » désigne la différence entre les cours acheteurs et vendeurs des actions

## Quand votre Compartiment sera-t-il liquidé ?

**La société de gestion a décidé de procéder à la dissolution (mise en liquidation) de votre Compartiment.**

**L'ensemble des coûts et frais occasionnés par cette liquidation seront supportés par le Compartiment.**

**Votre Compartiment sera dissous en date du 5 septembre 2024.**

**Le retrait de la cote de ce Compartiment de toutes bourses où celui-ci est coté sera effectif le 21 août 2024 (à la clôture). Les souscriptions et rachats d'actions sur le marché primaire seront suspendus à compter du 26 août 2024 après 17h00, heure de Paris.**

Afin de vous guider dans vos choix pour réinvestir, si vous le souhaitez, tout ou partie des liquidités dégagées à la suite de cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur, à votre situation et à vos objectifs.

Vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez, nous vous prions de bien vouloir agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**